

Décision individuelle modificative n°2022-0264

Rectification de proposition de mise en vente de nouveaux produits

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

Vu la décision n°2022-0177 du 16 juin 2022, proposant les nouveaux tarifs applicables en 2022 à deux articles vendus en boutique.

Considérant une erreur d'écriture sur le tarif de vente de l'ouvrage « Dans la nuit – mon petit cherche et trouve »

DECIDE :

Article 1^{er} : La décision individuelle n°2022-0177 du 16 juin 2022 est rapportée à compter de la présente décision.

Article 2 : Le prix des nouveaux produits proposés à la vente par le Parc national des Cévennes est modifié comme suit avec effet au 04 août 2022 :

	désignation	Prix vente
		€ TTC
	DANS LA NUIT - MON PETIT CHERCHE ET TROUVE	5,95 €
	CARTOBIKE GRAVEL LOZERE	13,50 €

La directrice de l'établissement public
du Parc national des Cévennes
Anne LEGILE

